

Actualité de la prévoyance et actualité de Favia

La réforme AVS 21 a été adoptée par le Parlement le 17 décembre 2021. Elle veut garantir le financement du 1^{er} pilier jusqu'à 2030 tout en maintenant le niveau des rentes. La réforme est financée par l'égalisation de l'âge de référence (jusqu'ici appelé âge de la retraite) des femmes et des hommes et par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,4 point de pourcentage. Le relèvement de 64 à 65 ans de l'âge de référence des femmes, de 3 mois par an après l'entrée en vigueur de la réforme, sera compensé pour la génération de transition (neuf années) par des suppléments de rente à vie. La réforme concède aux assurés un départ à la retraite flexible et crée des incitations pour les personnes souhaitant prolonger leur activité lucrative (retraite au plus tôt à 63 ans et au plus tard à 70 ans).

Un référendum a été déposé le 25 mars 2022 contre la réforme AVS 21 et une votation populaire aura probablement lieu cet automne.

Le projet de réforme LPP 21 présenté le 8 décembre 2021 par le Conseil fédéral a été approuvé par le Conseil National. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats a accepté une entrée en matière et entamé les discussions dès le 28 mars 2022.

Cette réforme du 2^{ème} pilier vise à garantir le financement des rentes à long terme, à restaurer l'équilibre entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes, à améliorer la couverture des bas revenus et des travailleurs à temps partiel, à maintenir l'attractivité des plus âgés (dès 55 ans) sur le marché du travail et à maintenir le niveau des prestations. Nous vous renvoyons pour plus de détails à notre INFO 2021 – NO 2, le projet présenté alors restant d'actualité.

Lors de sa séance du 3 novembre 2021, le Conseil fédéral a décidé de fixer comme prévu au 1^{er} janvier 2022 l'entrée en vigueur des modifications de lois et d'ordonnances relatives au Développement continu de l'AI. Ces modifications prévoient notamment l'introduction d'un système de rentes linéaire dès un taux d'invalidité de 40% tant dans l'AI que dans la LPP. Favia prévoyant historiquement un tel système dès un taux d'invalidité de 25%, elle n'est pas impactée par ces changements.

Lors de sa séance du 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a décidé de créer une nouvelle catégorie de placement pour les placements non cotés. À partir du 1^{er} janvier 2022, les placements suisses non cotés pourront faire l'objet d'une catégorie distincte dans le catalogue des placements autorisés pour les caisses de pension, avec une limite fixée à 5% de la fortune (auparavant, ces placements devaient être comptés dans la catégorie des placements alternatifs, avec une limite à 15 %).

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 4 reprises en 2021. Il a notamment suivi avec satisfaction l'évolution positive des marchés financiers, et s'est assuré du bon développement de la prévoyance offerte aux assurés.

Enfin, et de manière désormais traditionnelle (septième année), Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia lors de 30 assemblées générales pour les actions suisses détenues en direct. Un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2021 est accessible sur le site internet de Favia.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Favia. Composé de huit membres (quatre représentant les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau), il a connu le statu quo lors de son renouvellement complet fin 2021 pour la période législative 2022-2024.

Sa composition actuelle est la suivante :

| Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i> | Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i> |
|---|---|
| Me Pietro Sansonetti (Président) | M. Rodolfo Docampo (Employé administratif) |
| Me Laurent Kyd | Mme Jessica Brignolo (Employée administrative) |
| Me Selina Müller | Me Céline Moullet (Jeune Barreau) |
| Me Anne Troillet | Me Benno Strub (Jeune Barreau) |

Gérant administratif

Swiss Life Pension Services SA, Petit-Lancy

Global Custodian

Crédit Suisse (Suisse) SA, Zurich

Gérants de fortune

Mirabaud Asset Management (Suisse) SA, Genève
UBS Asset Management SA, Zurich
Vontobel Asset Management SA, Zurich

Expert en prévoyance professionnelle

Vincent Duc, c/o Swiss Life Pension Services SA, Petit-Lancy

Conseiller financier

Lusenti Partner Sàrl, Nyon

Organe de révision

Ernst & Young SA, Genève

Commentaires sur les comptes annuels

En 2021, le bilan a augmenté de CHF 16.2 mios à CHF 240.7 mios (+7.2%), conséquence d'un excellent résultat des placements (voir plus bas). Les avoirs des assurés actifs sont en légère hausse (+0.7% à CHF 130.1 mios), ceux des rentiers en légère baisse (-0.2% à CHF 65.7 mios), alors que les provisions techniques destinées à garantir le niveau actuel des prestations sont ajustées à la population (+4.4% à CHF 7.8 mios).

Les cotisations restent quasi inchangées (-0.2% à CHF 10.2 mios) alors que les rachats volontaires retrouvent leur niveau de 2019 (-15.6% à CHF 4.1 mios).

Les prestations versées sous forme de rentes se contractent (-6.7% à CHF 4.7 mios) en raison de fins de rentes, alors que les prestations versées en capital à la retraite et au décès atteignent CHF 9.4 mios (+CHF 3.0 mios).

Les primes payées au réassureur (Zurich Assurances), stables entre CHF 0.7 et CHF 0.8 mios, permettent de maintenir le rabais de 40% sur la cotisation réglementaire pour risques et frais depuis 2015 (voir notre INFO 2021 – NO 3 de septembre 2021).

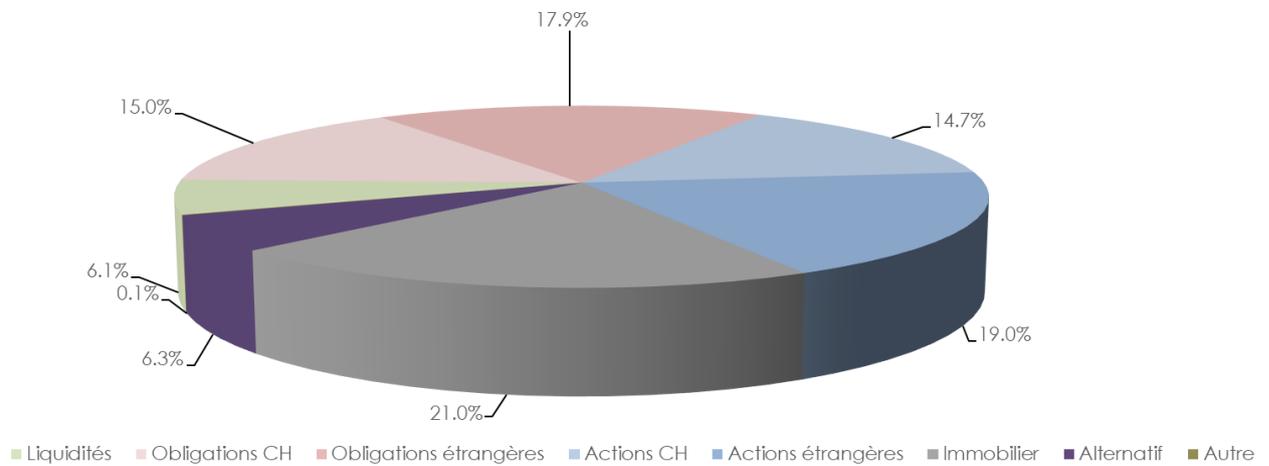
En termes de revenus des placements, la performance 2021 de +7.95% (voir notre INFO 2022 – NO 1 de janvier 2022) se traduit, en francs, par des produits nets de CHF 17.9 mios. Comme en 2019 et 2020, les actions ont enregistré les hausses les plus conséquentes (CHF 15.5 mios), suivies de l'immobilier (CHF 4.3 mios) et des placements alternatifs (CHF 0.9 mios). Contrairement à 2020, la détention d'obligations a été coûteuse en 2021 (-1.2 mios) de même que celle des placements de court terme (-CHF 0.2 mios). Les frais de gestion de fortune, stables à CHF 1.4 mios, s'affichent toutefois encore en baisse en valeur relative (0.57% contre 0.61% en 2020) du fait de la croissance du bilan.

L'exercice 2021 se conclut sur un excédent de produits de CHF 13.7 mios, très proche des CHF 13.3 mios de 2019 et en hausse par rapport aux CHF 5.1 mios de 2020. Il permet de renforcer la réserve de fluctuation de valeur à 67% de son objectif.

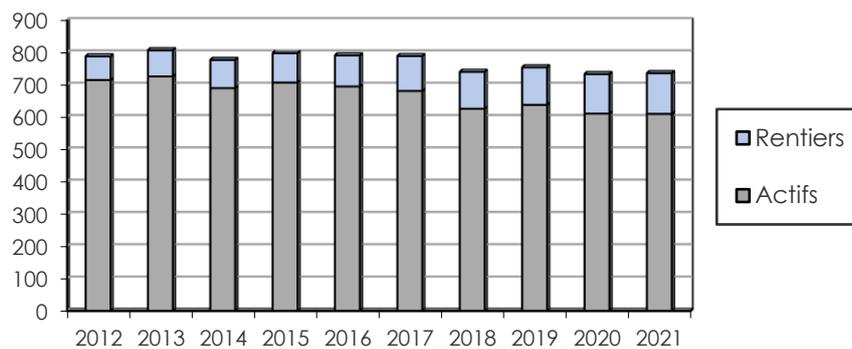
Les principaux chiffres

| | 31.12.2021 (mios de CHF) | 31.12.2020 (mios de CHF) |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Degré de couverture | 115.8% | 109.2% |
| Taux d'intérêt technique | 1.75% | 1.75% |
| Somme du bilan | 240.66 | 224.48 |
| Liquidités et placements monétaires | 14.67 | 16.24 |
| Obligations | 79.09 | 70.49 |
| Actions | 80.96 | 76.03 |
| Immobilier | 50.46 | 47.34 |
| Placements alternatifs et infrastructure | 15.14 | 14.09 |
| Divers | 0.27 | 0.24 |
| Compte de régularisation actif | 0.07 | 0.05 |
| Capitaux des assurés actifs | 130.12 | 129.27 |
| Capitaux des rentiers | 65.66 | 65.77 |
| Provisions techniques | 7.83 | 7.50 |
| Réserves de fluctuation de valeur | 32.24 | 18.53 |
| Réserve de fluctuation de valeur en % des placements | 13.4% | 8.3% |
| Objectif de la réserve de fluctuation de valeur | 20.0% | 20.0% |
| Fonds libres | 0.00 | 0.00 |
| Résultat net des placements | +17.91 | +10.79 |
| Nombre d'assurés actifs | 610 | 611 |
| Nombre de bénéficiaires de rentes | 126 | 122 |

Structure des placements au 31 décembre 2021



Effectifs



Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansonetti


Jessica Brignolo